

PERMANENCES DU MAIRE
JUN 2020

HORAIRES DECALES D'UNE DEMI-HEURE

Vendredi 5 juin	17h30-19h30
Vendredi 12 juin	17h30-19h30
Vendredi 19 juin	17h30-19h30
Vendredi 26 juin	17h30-19h30

*******IMPORTANT*******

INFORMATION COVID 19

Dans le cadre de la lutte contre le COVID 19 et des mesures de précautions à respecter,

******les permanences du mois de juin se dérouleront en salle des commissions******

La salle des mariages sera dédiée à l'accueil et à l'attente des riverains.

Nous vous remercions de votre compréhension